

# Synthèse

En Bretagne, en 2020, 11,2 % de la population des ménages fiscaux dispose d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Ce taux de pauvreté place la Bretagne au 2<sup>e</sup> rang des 13 régions de France métropolitaine et se situe bien en dessous du niveau national, qui s'établit à 14,4 %. Seuls les Pays de la Loire connaissent un taux de pauvreté plus faible (10,5 %). Ainsi, l'Ille-et-Vilaine, avec un taux de 10,7 %, et le Finistère (11,0 %) font partie des dix départements les moins affectés par la pauvreté. Le Morbihan (11,5 %) et les Côtes-d'Armor (12,1 %) connaissent également un niveau de pauvreté inférieur à la moyenne nationale.

L'espace urbain dense, où se situent la majorité des logements sociaux, est comme au niveau national le plus touché par la pauvreté. À l'inverse, l'espace urbain intermédiaire est relativement préservé en Bretagne en comparaison du niveau de pauvreté dans ce type d'espace au plan national. Le taux de pauvreté est le plus faible dans l'espace rural périurbain. La pauvreté est en revanche plus présente dans l'espace rural non périurbain, en particulier dans le Centre Bretagne.

Si la pauvreté monétaire est moins fréquente en Bretagne qu'au niveau national, elle est aussi moins « intense » : le niveau de vie médian des ménages en situation de pauvreté dans la région est supérieur à celui de l'ensemble des ménages métropolitains vivant sous le seuil de pauvreté. Comme dans l'ensemble du pays, les mécanismes de redistribution atténuent la pauvreté. Sans eux, 17,4 % des ménages bretons pourraient être considérés comme pauvres. Ainsi, en Bretagne, 32,4 % des revenus des ménages pauvres sont constitués de prestations sociales (36,8 % en France métropolitaine).

Le taux de pauvreté varie selon l'âge, en Bretagne comme dans l'ensemble de la France métropolitaine, mais il reste inférieur à celui enregistré au niveau national pour toutes les tranches d'âge. Alors que la pauvreté monétaire touche 20,2 % de la population des ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans, elle ne concerne que 7,5 % de ceux dont le référent fiscal est âgé de 60 à 74 ans. Cependant, contrairement à ce qui est observé à l'échelle nationale, le taux de pauvreté est un peu plus élevé pour les ménages dont le référent fiscal est âgé d'au moins 75 ans que pour ceux de la tranche d'âge précédente.

La situation familiale est également un facteur discriminant en matière de pauvreté. Les familles monoparentales sont bien plus fréquemment en situation de pauvreté, même si c'est légèrement moins le cas qu'au niveau national. Les contextes familiaux favorisant la pauvreté sont ainsi plus souvent vécus par des femmes, davantage concernées que les hommes par la monoparentalité mais également par de plus faibles revenus, notamment pour celles qui vivent seules et ont un âge avancé. Les personnes seules font aussi partie des types de ménages plus souvent exposés à des situations de pauvreté. Ce constat est alors un peu plus marqué pour les hommes seuls, pour lesquels le taux de pauvreté se rapproche de celui observé au niveau national. En revanche, les couples avec enfant(s) sont en Bretagne nettement moins souvent en situation de pauvreté qu'à l'échelle de la France métropolitaine. Enfin, les couples sans enfant sont les ménages les moins concernés par des situations de pauvreté.

Parmi les ménages en situation de pauvreté monétaire, six profils peuvent être identifiés, représentatifs en particulier de la diversité de leur lien à l'emploi.

Le premier profil recouvre les ménages pauvres retraités. Dans la région comme sur le reste du territoire national, ce profil se singularise par une part importante de personnes vivant seules et de couples sans enfant. Il représente 30,1 % des ménages pauvres. Il est plus présent dans les zones rurales loin des grandes communes.

Les ménages qui travaillent mais dont les charges familiales sont telles que leur niveau de vie reste inférieur au seuil de pauvreté constituent un deuxième profil. celui-ci se caractérise par une forte présence des couples avec enfant(s), notamment des familles de 3 enfants ou plus. Ces ménages sont plus fréquemment propriétaires de leur logement et résident plus souvent dans une commune rurale périurbaine. Ils représentent 19,2 % des ménages pauvres.

Les ménages non insérés sur le marché du travail dont le référent fiscal a moins de 30 ans représentent 10,6 % des ménages en situation de pauvreté. Il s'agit majoritairement de personnes vivant seules et locataires dans le parc privé. La population de ce troisième profil réside principalement dans les territoires les plus urbanisés.

Le profil des ménages non insérés dans l'emploi et propriétaires de leur logement regroupe 11,5 % des ménages pauvres. Ce quatrième profil est davantage composé de couples avec enfant(s) que l'ensemble des ménages pauvres. Il rassemble notamment des indépendants (artisans, commerçants, agriculteurs exploitants...), qui ne sont cependant que peu ou pas insérés dans l'emploi. Les indemnités de chômage occupent une part importante dans leur revenu. Par ailleurs, ces ménages sont un peu plus nombreux à résider dans une commune rurale périurbaine.

Le cinquième profil, qui regroupe 13,7 % des ménages en situation de pauvreté, est celui des ménages non insérés sur le marché du travail et locataires dans le parc privé. Une majorité des ménages de ce profil est constitué de personnes occupant seules leur logement (majoritairement des hommes), mais celui-ci regroupe aussi des familles monoparentales et des couples avec enfant(s). Le revenu disponible de ces ménages se distingue par une part plus importante des minima sociaux, des indemnités de chômage et des prestations logement.

Enfin, le dernier profil regroupe les ménages non insérés sur le marché du travail et locataires dans le parc social. Il compte 14,9 % des ménages en situation de pauvreté. La part de familles avec enfant(s), notamment de 3 enfants ou plus, y est plus importante. Les familles monoparentales représentent plus d'un tiers de ces ménages. Ce profil est caractéristique des territoires les plus denses. La part des prestations sociales dans le revenu disponible est parmi les plus élevées par rapport aux autres profils de pauvreté.

La pauvreté peut se superposer à d'autres formes de difficultés sociales. Les territoires peuvent en effet présenter différentes fragilités économiques et sociales. La Bretagne est la région où la part de la population vivant dans une intercommunalité considérée de ce point de vue comme « très fragile » au niveau national est la plus faible. Ce classement s'appuie sur des indicateurs choisis pour chaque thème de fragilité (insertion professionnelle, niveau de formation initiale, logement, situations familiales, mobilité, accès aux soins et accès services publics). Il ne signifie pas que les EPCI bretons ne sont pas concernés par ces formes de fragilité mais plutôt qu'ils sont bien situés par rapport à l'ensemble des EPCI de France métropolitaine.